

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 5 AOUT 2019 - 19H00

Tous les conseillers sont présents, le Maire les remercie et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- Délibération / Raccordement Electrique quartier Colombine Trépoul - financement
- Délibération / Convention Participation Usager pour raccordement électrique habitation
- Délibération / Chemin Plamia Ramières - Engagement à maitrise d'ouvrage communale
- Délibération / Acquisition podium en commun avec Rémuzat et La Motte
- Travaux en cours
- Questions diverses

1 - Délibération / Raccordement Electrique quartier Colombine Trépoul - Financement :

La construction de la maison d'habitation de Mr et Mme TETART nécessite une extension du réseau électrique. Le SDED a étudié le projet et propose une extension forfaitaire avec participation communale à hauteur de 3870.73€. Le Maire précise que la part communale peut être répercutée sur le bénéficiaire de l'extension et il invite les conseillers à délibérer. A l'unanimité, les conseillers, approuvent le projet établi par le SDED et décident de répercuter le montant restant à la charge de la commune sur les bénéficiaires de l'extension.

2 - Délibération / Convention Participation Usager pour raccordement électrique habitation :

Pour compléter le point précédent, le Maire indique aux Conseillers que la répercussion du coût de l'extension électrique de l'habitation de Mr et Mme TETARD doit être actée par convention entre eux et la commune et qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer ladite convention. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

3 - Délibération / Chemin Plamia Ramières - Engagement à maitrise d'ouvrage communale :

Le Maire rappelle les différentes discussions au sujet de l'accès au quartier des Ramières très fréquenté en saison touristique. Il rappelle également que l'actuelle voie communale des Hermasses, qui y conduit, comporte un étranglement conséquent au niveau de la ferme des Hermasses. Cela provoque une circulation difficile, sur ce secteur, tant pour les utilisateurs de la voie que pour les propriétaires riverains. Pour tenter de remédier à cette situation et dévier la route au niveau de la

ferme, il explique que la solution la plus raisonnable serait de procéder à un aménagement de voirie en contrebas via le quartier de Plamia en bordure de l'Eygues, mais qu'il faut, pour cela, faire réaliser des études préalables. Cette voie étant également une voie de liaison intercommunale entre Sahune et Curnier, la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale a bien voulu missionner, à sa charge, un bureau d'étude pour déterminer la faisabilité de l'opération envisagée, la CCBDP souhaite, toutefois, que la commune de Sahune s'engage à accepter la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Les Conseillers, à l'unanimité :

Reconnaissent qu'il est nécessaire d'améliorer la desserte du quartier des Ramières, notamment pour les interventions des services de secours, mais aussi pour la sécurité des usagers et le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères

Ils approuvent la réalisation des études nécessaires à l'amélioration de l'accès au quartier Ramières, acceptent la maîtrise d'ouvrage

4 - Délibération / Acquisition podium en commune avec Rémuzat et La Motte Chalancon :

Le Maire explique qu'une opportunité s'est présentée d'acquérir en commun un podium nécessaire aux festivités des 3 communes pour la somme de 9042€ HT. Au niveau comptable, l'acquisition est faite par l'une des 3 communes, les 2 autres, participant à l'achat sous forme de participation au titre de subvention d'équipement versée à autre commune compte 2041411. Pour concrétiser cela, une délibération concordante est nécessaire entre les 3 communes, de même qu'une délibération pour modifier le budget en conséquence. Les Conseillers, à l'unanimité, approuvent cet achat, acceptent la participation financière de la commune et autorisent la modification du budget 2019.

5 - Travaux en cours :

Captage Eau de Gournier : la procédure administrative de mise en conformité est presque terminée, l'arrêté préfectoral a été publié, il est consultable en mairie. Des travaux prévus à l'arrêté devront être réalisés dans l'année à venir, il s'agit notamment d'installer une clôture et de réaliser quelques travaux d'amélioration aux installations du captage.

Programme travaux Eau et Assainissement : Le technicien du Département est en train d'établir les documents nécessaires à la consultation des maitres d'œuvre à la rentrée.

6 - Questions Diverses :

Le Sénateur Bernard BUIS rendra visite aux élus de la commune en septembre.

La séance est levée à 20H15